battre la paille déjà battue pendant toute une année par le comité spécial, après l'avoir été pendant les deux années précédentes par la Commission Barbeau.

J'espère également que le président du Conseil privé (M. MacEachen) paticipera au débat et qu'il nous dira qu'il est disposé à prêter l'oreille aux idées susceptibles d'améliorer cette mesure législative. Mieux encore, il pourrait nous indiquer quels sont les amendements que le gouvernement envisage sérieusement à l'heure actuelle, même s'il n'est pas encore parfaitement fixé à leur sujet. Nous saurons bientôt si le chef de l'opposition et d'autres députés ayant participé au débat ont raison de dire que le gouvernement s'amuse, ou si au contraire il est sérieux lorsqu'il dit vouloir adopter une mesure législative efficace avant le 30 juin.

M. David MacDonald (Egmont): Monsieur l'Orateur, je me propose de ne dire que quelques mots pour l'instant. Le sujet a déjà été débattu longuement et comme vient de nous le rappeler le député de Regina-Lake Centre (M. Benjamin), le comité spécial y a consacré beaucoup de temps.

Je dois dire que je partage en grande partie la suspicion et les doutes qu'a exprimés le chef de l'opposition (M. Stanfield) quant aux mobiles du gouvernement en présentant cette mesure—en le présentant, en réalité, à la 11° heure. Je ne doute pas que le seul motif pour lequel nous étudions le bill en ce moment, c'est que son absence constituerait une source continuelle d'embarras en public pour le premier ministre (M. Trudeau). Je me souviens très bien d'une émission télévisées où l'on montrait une coupure de journal portant sur une déclaration du premier ministre dans laquelle il engageait le gouvernement à traiter à titre prioritaire toute la question des dépenses électorales. Il y a à peine quelques mois, pourtant, le premier ministre déclarait qu'il ne songeait nullement à présenter une telle mesure législative au cours de la présente législature.

Cette mesure est donc le fruit d'un repentir in extremis dont il faudrait étudier les raisons. Elle porte sur un élément essentiel de la démocratie au pays, probablement le plus important en politique, c'est-à-dire l'argent. Il a toujours été doté d'une nature sacrée, et sûrement secrète, par rapport à la politique. On s'interroge. D'où vient-il, à quoi servira-t-il et quelles en seront les répercussions politiques? Autant de questions qui suscitent beaucoup de méfiance et de curiosité.

Le gouvernement a maintenant présenté un bill qui, même s'il renferme des dispositions insuffisantes, tente néanmoins d'œuvrer dans un domaine qui intéresse les députés ainsi que bien d'autres Canadiens. Il reconnaît la nécessité de prévoir quelque appui financier à l'intention des partis politiques. Nous constatons qu'il vise à faire reconnaître par la loi le principe que les contributions versées à des partis politiques doivent être déductibles aux fins de l'impôt. J'estime qu'il s'agit là d'un principe fondamental. La méthode de divulgation prévue n'est pas satisfaisante mais le bill en énonce au moins le principe.

• (1620

De plus, on croit qu'il faut imposer une certaine limite aux dépenses électorales. Si l'on examine la tendance actuelle à dépenser sans compter pendant la campagne électorale, on se rend compte du danger qu'elle ne devienne accessible qu'à la classe privilégiée, aux gens riches qui en ont les moyens. Il faut éviter à tout prix que les occasions de participer à la campagne électorale soient réservées à quelques privilégiés. Troisièmement, on reconnaît que le public, de façon générale, indépendamment des contributions des sociétés ou des individus, a une responsabilité à l'égard du processus politique; d'ailleurs, on le reconnaît dans le bill, puisque certaines dépenses d'élection seront partiellement garanties.

Voilà, selon moi, les qualités du bill. Les faiblesses évidentes qu'il renferme ont déjà été mentionnées: l'insuffisance des états financiers, les limites imposées et la manière dont les limitations s'appliquent uniquement à un certain secteur d'activité politique sous forme de publicité et de radiodiffusion, qui a bien peu à faire dans l'ensemble de l'activité d'un parti ou de l'application des programmes de plus en plus importants d'une campagne électorale nationale et d'une campagne en vue de choisir un chef de parti. De plus, la responsabilité de celui qui règlemente les dépenses électorales et surveille objectivement les divers aspects financiers des activités électorales n'est pas énoncée clairement.

Nous sommes devant un dilemme. Nous sommes au crépuscule de cette législature. Les députés ne savent pas au juste ce qui, en fin de compte, reviendra du comité, si tant est qu'il en revienne quelque chose. C'est une résipiscence bien tardive. Mais cela dit, je dois, en l'occurrence, agir autrement que le chef de mon parti et, je suppose, la plupart des collègues du parti et des députés à ma gauche qui ont décidé de voter contre le bill. Je suis disposé, au point où nous en sommes, à laisser au gouvernement le bénéfice du doute pour l'établissement de certains principes de base en matière de dépenses d'élections.

Cela ne signifie pas qu'ayant voté pour le renvoi du bill au comité je serai de ce fait disposé à voter pour son adoption à la troisième lecture. Je suis d'avis qu'il faut en corriger les nombreuses lacunes et faiblesses au comité. Je ne suis pas membre du comité chargé des dépenses électorales et je ne l'ai jamais été, mais je veux croire que nos représentants au sein du comité, ainsi que ceux des autres partis, tiendront compte des critiques très valables formulées pour apporter des modifications au bill. Il le faut pour le rendre vraiment utilisable et efficace, et acceptable à la population du pays.

Que le bill ait ou non force de loi avant les prochaines élections n'a qu'une importance théorique. L'essentiel est d'établir des principes fondamentaux et de prévoir dans la loi une méthode efficace de les appliquer. Je dirai donc maintenant que j'appuierai le gouvernement, même si cette mesure vient bien tard, et malgré l'insuffisance du bill sous bien des aspects. Mais je compte bien que les problèmes fondamentaux dont le chef de l'opposition et d'autres députés ont fait état seront résolus au comité. Sinon, il se peut bien, au retour du bill à la Chambre, que j'estime qu'il n'y a pas lieu de l'approuver.